



N° 0052/CGCI-MILAN/CG/Cons/YA/25

NOTE DE SERVICE

Il est porté à la connaissance de l'ensemble du personnel et des usagers qu'en application du décret n°2011-371 du 04 novembre 2011, modifiant et complétant l'article 2 du décret N°96-205 du 07 mars 1996 déterminant la liste et le régime des jours fériés en Côte d'Ivoire, le **Dimanche 30 mars 2025, Fête de fin de Ramadan**, est déclaré jour férié et chômé sur toute l'étendue du territoire ivoirien.

Le 30 mars 2025 étant un dimanche, en application des dispositions susvisées, **le lundi 31 mars 2025, lendemain de la Fête de fin de Ramadan**, est déclaré jour férié et chômé.

En conséquence, le Consulat Général sera fermé le jour sus-indiqué.

Le service reprendra le **mardi 01 avril 2025, à 09h30**.

N.B. Les chauffeurs sont invités à demeurer à leurs postes.

Fait à Milan, le 28 mars 2025

LE CONSUL GENERAL


S.E.M. André Philippe GAUZE
Ambassadeur